AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0137
FR0000044448-FS0055

28 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 107 300 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions NEXANS.

[1] Sur la base d'un capital composé de 42 550 191 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.